

ÉTAT DES LIEUX DU TRAVAIL CONJOINT EN FAVEUR D'UN CADRE POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION FONDÉ SUR LES DROITS HUMAINS

Martin Wolpold-Bosien¹

Nous ouvrons cette cinquième édition de *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition* par un bref examen des progrès que nous avons accomplis, avant d'évaluer les initiatives actuellement mises en place pour bâtir un cadre pour les politiques de sécurité alimentaire et de nutrition fondé sur les droits humains. Pour finir, nous nous pencherons sur les défis que nous avons identifiés pour le futur proche.

QUELLE ÉTAIT LA SITUATION DE DÉPART ?

« Les décisions politiques nationales et mondiales qui ne tiennent pas compte des obligations incombant aux États et aux organisations intergouvernementales en matière de droits humains sont les principales causes de la persistance de la faim »². La phrase d'introduction de la préface de la première édition de *l'Observatoire*, publiée en 2008, annonçait clairement l'angle adopté par la publication : celui des droits humains. À l'époque, il était le fil conducteur d'une analyse de la crise mondiale des prix alimentaires qui avait fait les grands titres en début d'année. À la demande du Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation qui venait d'être nommé, le Conseil des droits de l'homme avait tenu sa première session extraordinaire sur la crise alimentaire et le droit à l'alimentation en mai 2008. Les mouvements sociaux et les organisations de la société civile (OSC) exigeaient quant à eux de profonds changements politiques, et soulignaient la nécessité d'établir « un système de production alimentaire établi sur les principes de la souveraineté alimentaire et des droits humains »³.

Même si les avis quant aux causes et origines de la crise divergeaient, la nécessité de réformer la gouvernance recueillait un consensus international. C'est dans ce contexte que fut publiée l'édition 2009 de *l'Observatoire*, sous le titre : « Qui contrôle la gouvernance du système alimentaire mondial ? ». À cette occasion, la publication avait mis l'accent sur la réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) adoptée en octobre 2009⁴. Dans l'édition 2010, nous examinions plusieurs évolutions fortement préoccupantes, liées à la question de l'accaparement des terres et de la malnutrition en tant que défis posés à la gouvernance. Cela a également été l'occasion de procéder à une première évaluation de la réforme du CSA et de présenter divers points de vue concernant un Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition fondé sur les droits humains⁵.

L'Observatoire 2011 a mis en avant la responsabilisation vis-à-vis du droit à l'alimentation comme élément fondamental du cadre des droits humains pour l'alimentation et la nutrition. Le mouvement international émergent œuvrant en faveur du droit à l'alimentation et les rapports de suivi publiés dans *l'Observatoire* depuis 2008 ont démontré clairement que la lutte contre la faim passait par l'accès à la justice et que l'absence actuelle de responsabilisation et l'impunité des violations du droit à l'alimentation conduisaient directement à la faim chronique. La concrétisation progressive et durable du droit à une alimentation adéquate dépend de l'existence de mécanismes de responsabilisation renforcés à tous les niveaux et qui doivent être mis à disposition des détenteurs de droits dans leurs luttes quotidiennes⁶.

QUELLE EST LA SITUATION ACTUELLE ?

Les processus de prise de décisions au sein du CSA

La réforme du CSA est perçue par les mouvements sociaux et les groupes de la société civile

1 [Martin Wolpold-Bosien](#) est le coordinateur du Programme de responsabilisation en matière de droit à l'alimentation au Secrétariat international de FIAN. Il est également membre du comité éditorial de *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*. L'auteur remercie Stineke Oenema et Carole Samdup pour leur aide précieuse lors de la révision de l'article. Le contenu du présent article n'engage que la responsabilité de l'auteur.

2 *Right to Food and Nutrition Watch: the World Food Crisis and the Right to Food*, Heidelberg, Stuttgart et Utrecht : Brot für die Welt, FIAN International et ICCO, 2008, p. 4.

3 Ibid. pp. 9–10.

4 *L'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition : Qui contrôle la gouvernance du système alimentaire mondial ?* Heidelberg, Stuttgart et Utrecht : Brot für die Welt, FIAN International et ICCO, 2009, pp. 10–23.

5 *L'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition : L'accaparement de terres et la nutrition : défis pour la gouvernance mondiale*, Heidelberg, Stuttgart et Utrecht : Brot für die Welt, FIAN International et ICCO, 2010, pp. 13–15, 18–21, 33–43 et 86–87.

6 *L'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition : Revendiquer les droits humains : le défi de la responsabilisation*, Heidelberg, Stuttgart et Utrecht : Brot für die Welt, FIAN International et ICCO, 2011, pp. 98–100.

comme une réalisation importante. Ceci est particulièrement vrai dans le cas des organisations de représentations des communautés de petits producteurs d'aliments et des défenseurs de la souveraineté alimentaire, des droits humains et de la démocratie. Bon nombre de ces organisations se sont activement engagées dans le processus de négociation de la réforme du CSA qui a duré un an et en ont fortement influencé les résultats⁷.

La vision du CSA réformé aspire à « [...] un monde libéré de la faim dans lequel les pays mettent en œuvre les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale »⁸. La réforme du CSA a ouvert une nouvelle voie pour que le Comité devienne la principale plate-forme participative pour la gouvernance mondiale de l'alimentation et de la nutrition, en assurant la promotion de la cohérence et de la coordination, et avec pour objectif d'éliminer la faim et la malnutrition, essentiellement en renforçant la mise en œuvre du droit à l'alimentation.

Un résultat important acquis lors de la réforme du CSA a été l'augmentation du niveau de participation d'une série d'acteurs de la société civile, notamment des représentants des secteurs les plus touchés par la faim et la malnutrition, tels que les sans-terres, les travailleurs et travailleuses agricoles, les peuples autochtones, les communautés paysannes, de pêcheurs, de pastoralistes, les femmes, les jeunes et les communautés pauvres des zones urbaines. Tous ces groupes sont désormais en mesure d'interagir avec le CSA par le biais du Mécanisme international de la société civile sur la sécurité alimentaire et la nutrition (MSC) qu'ils gèrent de manière autonome⁹.

Le degré de confiance et de crédibilité dont bénéficie à présent le CSA auprès des organisations de la société civile est une prouesse et un atout qui montre que les processus décisionnels internationaux peuvent intégrer des approches participatives de la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. La déclaration des OSC africaines, fruit du processus de consultation tenue lors de la conférence régionale de la FAO pour l'Afrique à Brazzaville en avril 2012, contient notamment le point suivant : « Nous reconnaissons la pertinence du CSA et son mode opératoire et demandons que cette approche soit mise en œuvre à tous les niveaux »¹⁰.

Le processus ayant mené à l'adoption par le CSA des Directives volontaires de la FAO pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale le 11 mai 2012¹¹, est une autre illustration de la nouvelle dynamique qui anime les différentes parties prenantes. Une déclaration commune de plusieurs groupes de la société civile s'est félicitée des nouvelles Directives, tout en signalant également qu'elles contiennent des lacunes dans certains domaines essentiels aux moyens de subsistance des petits producteurs d'aliments.

« Néanmoins, nous appelons les gouvernements et les agences intergouvernementales à procéder à leur mise en œuvre et à améliorer de toute urgence la gouvernance des systèmes fonciers pour la sécurité alimentaire. Nous souhaiterions mettre l'accent sur le processus suivi pour élaborer ces Directives, qui a permis à la société civile, et notamment aux représentant(e)s des petits producteurs et petites productrices d'aliments, de prendre part à toutes les étapes, y compris aux négociations, afin d'attirer l'attention sur les problèmes auxquels ils sont confrontés dans la réalité et de formuler des propositions concrètes. Ce processus a démontré sa capacité à intégrer aux débats un large spectre d'acteurs sociaux, dans le but de chercher des solutions à des questions difficiles et conflictuelles, comme celle des régimes fonciers applicables aux terres, pêches et forêts. Cette approche devrait être imitée par l'ensemble du système des Nations Unies »¹².

Des méthodologies participatives similaires ont été utilisées pour élaborer le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition (CSM). Le Groupe de travail du MSC sur le CSM a été invité à prendre part à chaque étape de l'élaboration et a encouragé les mouvements sociaux et autres groupes de la société civile à contribuer au processus. L'adoption finale du CSM est programmée pour octobre 2012, suites aux négociations qui se sont conclues à la fin du mois de juillet.

D'autres processus de consultation ont également été lancés, notamment des études menées par le Groupe d'experts de haut niveau du CSA sur toute une série de sujets pertinents

- 7 Mécanisme international de la société civile sur la sécurité alimentaire et la nutrition, *Document de travail de la société civile sur le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition*, décembre 2011. www.csm4cfs.org/default.asp?l=fr&cat=6&cattitle=policy_working_groups&pag=8&pagtitle=global_strategic_framework&subpag=41&subpagtitle=cso_working_document_on_the_gsfc. Ce document est disponible sur le site Internet de l'Observatoire : www.rtfn-watch.org/fr/home/observatoire-2012/sources-principales/.
- 8 Comité de la sécurité alimentaire mondiale, 35^e session, *Point III de l'ordre du jour. Réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale*, Version finale (CFS/2009/2 Rev 2), Rome, 14, 15 et 17 octobre 2009.
- 9 L'objectif du MSC consiste à faciliter la participation de la société civile à l'élaboration des politiques nationales, régionales et mondiales définies dans le cadre du CSA en matière d'agriculture, de sécurité alimentaire et de nutrition au niveau national, régional et mondial. Pour plus d'informations, consulter : www.csm4cfs.org/Default.asp?l=fr&.
- 10 Consultation des OSC d'Afrique, *Déclaration finale des organisations de la société civile découlant de la consultation régionale des OSC*, Brazzaville, 21-22 avril 2012. www.europafrika.info/fr/fora/declaration-finale-des-organisations-de-la-societe-civile-a-l-issue-de-la-consultation-regionale-pour-l-afrique-tenue-a-brazzaville-les-21-et-22-avril-2012. Ce document, ainsi que les déclarations des OSC émanant des autres consultations régionales, sont inclus dans le document référencé à la note 15.
- 11 Comité de la sécurité alimentaire mondiale, 38^e session (extraordinaire), *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale* (CFS 2012/58/2), Rome, 11 mai 2012. www.fao.org/docrep/meeting/025/md708F.pdf. Voir également l'article 5 de la présente publication.
- 12 Mécanisme international de la société civile sur la sécurité alimentaire et la nutrition, *Les Directives sur les régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts constituent une première étape, mais il faut avant tout garantir le droit des personnes à la terre et aux ressources naturelles*, Rome, 11 mai 2012. www.csm4cfs.org/default.asp?l=eng&cat=6&cattitle=policy_working_groups&pag=6&pagtitle=land_tenure ; le document en français est disponible en bas de la page d'accueil anglaise du groupe de travail, sous le titre *Joint Political Statement_FR*. Voir également l'article 5 de la présente publication.

tels que la volatilité des prix, l'investissement agricole, les agrocarburants, le changement climatique et la sécurité sociale, ainsi que sur le suivi et la responsabilisation.

Cependant, les contraintes temporelles et financières auxquelles sont confrontées les OSC, et notamment les mouvements sociaux, représentent une limite qui ne leur a pas permis de tirer pleinement parti des opportunités de participation offertes par la réforme du CSA. Si, en théorie, les groupes sociaux représentant les personnes les plus touchées par la faim et la malnutrition disposent désormais d'un espace politique plus large que jamais au sein des structures de gouvernance mondiales en matière d'alimentation et de nutrition, dans la pratique, la plupart ne sont pas en mesure de l'exploiter pleinement. Le MSC a déployé des efforts louables pour pallier cette situation et certains gouvernements ont répondu en y apportant leur soutien ; cependant, d'importantes difficultés subsistent encore.

Un autre point important sur lequel il convient de s'interroger est la pertinence du CSA dans une structure de gouvernance mondiale comprenant des acteurs tels que le G-8, le G-20, l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, ainsi que des institutions multilatérales. L'analyse qui suit illustre à quel point les relations de pouvoir entre les régimes de gouvernance mondiale en matière de sécurité alimentaire et de nutrition sont loin d'être arrêtées. Il est intéressant de noter qu'en 2011, le CSA a refusé d'approuver automatiquement les Principes pour un investissement agricole responsable (IAR), élaborés sous les auspices de la Banque mondiale, et décidé de conduire son propre processus sur la question, en considérant les IAR comme un élément parmi tant d'autres dans le cadre multipartite du CSA. Parallèlement, nous ne savons toujours pas, par exemple, quand se tiendront les discussions relatives à la libéralisation du commerce et à la sécurité alimentaire au sein du CSA. L'OMC sera-t-elle en position d'accepter les orientations émanant du CSA ?

En outre, la relation entre le CSA et les structures régionales et nationales qui y sont liées manque de clarté. Même dans les pays caractérisés par des structures de gouvernance avancées, inclusives et calquées sur le modèle du CSA, comme c'est le cas de la CONSEA au Brésil, la relation de travail n'est pas limpide. Ce manque de transparence affecte évidemment la participation de la société civile dans la mesure où les gouvernements nationaux sont les membres du CSA et peuvent faire valoir leurs positions au niveau national et international dans le cadre d'un processus institutionnel défini au sein des entités gouvernementales.

Les politiques ayant une influence sur le droit à une alimentation adéquate

Les débats tenus lors du processus de négociation du CSM ont permis de comprendre la perception qu'ont les gouvernements, les institutions intergouvernementales et le secteur privé du droit humain à l'alimentation en tant que cadre viable des discussions portant sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Bien que le droit à une alimentation adéquate et la mise en œuvre de Directives sur le droit à l'alimentation semblent faire l'objet d'un consensus international, la tendance à ignorer toutes les implications d'une approche conséquente en termes de droits humains est omniprésente¹³. L'acceptation d'un cadre fondé sur les droits humains ne permet pas pour autant une approche « à la carte » de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Les États et les autres acteurs sont particulièrement réticents à assumer les implications de l'approche axée sur les droits humains lorsqu'il s'agit de garantir la cohérence multisectorielle des programmes et des politiques, de prêter attention aux incidences extraterritoriales des législations et des politiques régissant le commerce et les investissements, ou de reconnaître les mécanismes de responsabilisation juridique et les remèdes efficaces à apporter aux personnes touchées par la faim chronique.

Le rejet du cadre des droits humains est particulièrement visible lors des discussions en rapport avec :

- le rôle de la libéralisation des échanges et la conclusion du Cycle de Doha dans le cadre de l'OMC ;
- le rôle de l'investissement international, particulièrement dans l'agriculture et les ressources naturelles ;
- l'influence des traités bilatéraux relatifs aux échanges et aux investissements ;
- le rôle des partenariats public-privé ;

13 Pour de plus amples informations concernant le traitement de la question de la responsabilisation dans le CSM, voir : C. Golay et M. Büschi, *The Right to Food and Global Strategic Frameworks: the Global Strategic Framework for Food Security and Nutrition (GSF) and the UN Comprehensive Framework for Action (CFA)*, Rome, FAO, 2012 ; FAO, *Fiche d'information 1 – Le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition selon la perspective du droit à l'alimentation*, mars 2012 ; et FAO, *Fiche d'information 2 – Les droits humains : une stratégie pour la lutte contre la faim*, mars 2012. www.fao.org/righttofood/news56_fr.htm. Ces documents sont disponibles sur le site Internet de l'Observatoire : www.rtfn-watch.org/fr/home/observatoire-2012/sources-principales/.

- la nécessité de limiter l'expansion des agrocarburants et l'accaparement des ressources foncières et naturelles qui en résulte ;
- la nécessité de cesser la promotion du modèle agroindustriel ;
- le rôle de l'approche agroécologique comme principale méthode de production alimentaire durable ;
- la nécessité de réorienter les décisions politiques en les éloignant de l'intégration mondiale forcée, pour les rapprocher d'un système qui permet, au niveau régional ou national, davantage de flexibilité des politiques alimentaires et une plus grande appropriation de ces dernières, dans le contexte de la souveraineté des populations et de la souveraineté alimentaire.

Parallèlement, il existe de nombreux points d'« entente de principe » pour lesquels les différences portent uniquement sur la formulation et la mise en œuvre. Sur ces sujets, les groupes de la société civile ont souligné la nécessité de :

- procéder à la mise en œuvre progressive du droit humain à l'alimentation au moyen de politiques pertinentes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition ;
- adopter des politiques qui accordent la priorité aux petits producteurs et productrices d'aliments ;
- mettre en œuvre les nouvelles Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, notamment les réformes de redistribution ;
- défendre les droits des femmes en combattant toutes les formes de discrimination ;
- mettre en lumière la relation entre le droit humain à l'alimentation, les droits du travail, les salaires minimum vitaux et le droit à un niveau de vie adéquat ;
- reconnaître que la protection sociale revêt une dimension relevant des droits humains ;
- élaborer des politiques nutritionnelles sous l'angle des droits humains en mettant l'accent sur les déterminants sociaux de la nutrition et sur un développement qui tienne compte de la nutrition ;
- atténuer les effets du changement climatique en traitant ses causes ;
- créer des réserves alimentaires pour renforcer la résilience.

Le suivi et la responsabilisation

Du point de vue des droits humains, il est extrêmement important de combler le fossé qui subsiste en matière de suivi et de responsabilisation au sein du CSA. Comme l'indique le document de réforme du CSA, le suivi et la responsabilisation composent l'un des piliers de cette réforme¹⁴.

Dans ce contexte, les groupes de la société civile ont soumis des propositions préliminaires :

« Un mécanisme de suivi est établi au sein du CSA, mandaté et doté des ressources financières, de l'indépendance et de l'autorité politique nécessaires pour contrôler, sur la base de directives méthodologiques décidées, la mise en œuvre des décisions du CSA, l'élaboration de normes et les cadres globaux par les différents acteurs, notamment les gouvernements, les institutions intergouvernementales et transnationales. [...] En exerçant son mandat, le mécanisme de suivi aura contribué de manière significative à augmenter la reddition de comptes des acteurs du CSA, à mettre fin aux échecs de politiques spécifiques, à l'incohérence des politiques et aux réponses non coordonnées au niveau national, régional et international, ainsi qu'à renforcer le CSA comme la plate-forme internationale la plus inclusive, influente et efficace en matière de sécurité alimentaire et de nutrition »¹⁵.

Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation a proposé des orientations sur le sujet. « Le Rapporteur spécial est convaincu que le CSA ne peut pas être à la hauteur de ses ambitions [...] sans mécanisme de suivi et de responsabilisation, notamment en ce qui concerne la responsabilité des États membres du CSA de s'acquitter des obligations qui leur incombent en matière de droits humains dans le contexte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle »¹⁶. Il a avancé cinq principes concernant le système de suivi et de responsabilisation du CSA, notamment la garantie d'une participation adéquate aux procédures de suivi. Un tel système pourrait tirer parti des « avantages d'un mécanisme multipartite

14 « (ii) Promouvoir l'obligation de rendre compte et la mise en commun des pratiques optimales à tous les niveaux [...] Cela supposera la mise au point d'un mécanisme novateur, comportant notamment la définition d'indicateurs communs, pour suivre les progrès accomplis vers les objectifs et les actions convenus, en tenant compte de l'expérience acquise par le CSA et autres initiatives de suivi précédents. », para. 6, CSA, op. cit., note 8.

15 *Contributions à la première version du CSM émanant des consultations de la société civile organisées lors des conférences régionales*, Groupe de travail du MSC sur le CSM, 15 mai 2012. www.csm4cfs.org/files/SottoPagine/45/contributions_from_cso_consultations_to_the_gsf_first_draft_fr.pdf. Ce document est disponible sur le site Internet de l'Observatoire : www.rtfn-watch.org/fr/home/observatoire-2012/sources-principales/.

16 O. De Schutter, *Mandate of the Special Rapporteur on the right to food: Submission to the Consultation on the First Draft of the Global Strategic Framework for Food Security and Nutrition of the Committee on World Food Security*, 8 mai 2012, p. 4. www.srfood.org/images/stories/pdf/otherdocuments/20120508%20-%20%20rrtf_commentsqsfirsdraft.pdf. Ce document est disponible sur le site Internet de l'Observatoire : www.rtfn-watch.org/fr/home/observatoire-2012/sources-principales/.

d'évaluation par les pairs, semblable à l'examen périodique universel (EPU) du Conseil des droits de l'homme »¹⁷ ou envisager d'autres solutions, « parmi lesquelles l'établissement d'un mécanisme de suivi indépendant – un Observatoire – qui fournirait à la plénière du CSA des rapports indépendants sur la mise en œuvre de décisions du CSA, comme c'est le cas du Groupe d'experts de haut niveau qui lui offre une expertise indépendante. Quelle que soit la solution préférée, des rapports parallèles émanant de la société civile seront essentiels à la crédibilité du processus de suivi »¹⁸.

Il découle des consultations sur le CSM un résultat certainement exceptionnel et encourageant : l'obtention d'un consensus sur le fait que le premier des cinq principes à être appliqué aux systèmes de suivi et de responsabilisation sera celui d'être fondé sur les droits humains, en faisant particulièrement référence à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate¹⁹.

QUELLES POSSIBILITÉS S'OFFRENT À NOUS ?

Alors que nous passons en revue les progrès et les défis en lien avec les efforts destinés à promouvoir un cadre en matière de sécurité alimentaire et de nutrition fondé sur les droits humains, nous accorderons la priorité aux quatre principes suivants :

Primauté des droits humains. Bien que l'incorporation de références et d'une terminologie relatives aux droits humains ait sensiblement progressé dans les processus internationaux traitant de sécurité alimentaire, le fait que les droits humains constituent la première responsabilité des États et qu'ils priment sur toute autre question politique, tel que consacré dans l'article 1 de la Déclaration de Vienne et dans le Programme d'action adoptés en 1993 par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, n'est pas encore parfaitement compris et accepté. Dans cette optique, le fait que la vision du CSA énoncée dans son document de réforme déclare qu'« [il] luttera pour un monde libéré de la faim dans lequel les pays mettent en œuvre les directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale »²⁰ marque une victoire importante.

Qualification de la cohérence politique. Le concept de cohérence doit s'entendre dans le sens de « cohérence avec les droits humains ». En d'autres termes, les politiques gouvernementales doivent être examinées en vue de veiller à ce qu'elles ne portent pas préjudice aux droits humains, dont le droit à l'alimentation. Cette qualification est nécessaire afin d'éviter tout effet indésirable résultant d'objectifs politiques différents ; la cohérence politique n'est pas une fin en soi. Malheureusement, les exemples de cohérence politique jouant à l'encontre des droits humains ne manquent pas, comme c'est le cas de la stratégie « Europe globale » de l'Union européenne, qui favorise clairement les intérêts économiques. Cette stratégie a conduit à la signature d'accords de partenariat européens et d'accords d'association garantissant l'alignement des politiques de développement avec des objectifs de commerce et d'investissement qui marginalisent les droits humains. Ce n'est absolument pas le type de cohérence politique auquel fait référence la société civile.

Suivi et responsabilisation fondés sur les droits humains. Ces termes font l'objet d'une adhésion croissante de la plupart des acteurs impliqués dans la sécurité alimentaire et la nutrition. Que désignent-ils en pratique ? S'ils sont réduits à la responsabilisation mutuelle entre États « donneurs » et « receveurs », ou au suivi de projets de développement du point de vue de leur mise en place technique, ces termes sont loin de réaliser leur potentiel. Une fois de plus, une qualification du point de vue des droits humains est nécessaire. Même si l'on sait que les États, les institutions intergouvernementales et les acteurs privés hésitent à accepter des mécanismes de suivi qui impliquent une responsabilité juridique au titre des implications sur les droits humains, l'on sait également que sans une telle responsabilisation, aucune modification importante des politiques nationales et internationales ne peut être espérée. Si nous pensons que la faim est en grande partie le fruit des échecs des politiques à répondre aux obligations en termes de droits humains, notamment les obligations extra-territoriales, nous devons insister pour que des mécanismes de responsabilisation soient instaurés et renforcés à tous les niveaux.

17 Ibid. p. 3.

18 Ibid. p. 3.

19 Comité de la sécurité alimentaire mondiale, *Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition*, Chapitre V, juillet 2012. (Version soumise à l'approbation du CSA en octobre 2012). Ce document est disponible sur le site Internet de l'Observatoire : www.rfn-watch.org/fr/home/observatoire-2012/sources-principales/.

20 Para. 4, CSA, op. cit., note 8.

Alors qu'un milliard de personnes souffrent de la faim chaque jour, le mouvement mondial en faveur du droit à l'alimentation est confronté à défi colossal. Les petits producteurs d'aliments, les consommateurs et la société civile doivent s'unir afin d'occuper les nouveaux espaces de gouvernance participative. Ils doivent s'unir pour exiger une participation encore plus importante à tous les niveaux de la gouvernance – local, national, régional – et particulièrement au niveau mondial, où la cohérence et la responsabilisation en lien avec le droit à l'alimentation sont les plus nécessaires. Nous devons nous unir afin de renforcer nos capacités de plaidoyer et de suivi sur toute une série de thèmes, notamment la terre, l'eau, la pêche, la foresterie, l'élevage, l'agriculture, le développement rural, la biodiversité, la durabilité environnementale, les revenus, la nutrition, la distribution alimentaire, la sécurité alimentaire, les droits des femmes, les droits des travailleurs, la justiciabilité et les obligations extraterritoriales. Nous devons nous unir afin de nous défendre pour faire face aux activités des acteurs intergouvernementaux et transnationaux, notamment les acteurs privés. Dans toutes nos actions, nous continuerons d'associer et de relier les luttes pour le droit à l'alimentation au niveau local et national aux efforts menés à long terme au niveau mondial, essentiellement ceux qui défendent et consolident le système des droits humains internationaux et ses instruments. Ensemble, nous assisterons à la mise en œuvre intégrale de normes des droits humains au sein de tous les processus de gouvernance en lien avec la sécurité alimentaire et la nutrition.